



# COMMUNIQUE DE PRESSE — 12.04.11



## LES REALISATIONS CONCRETES DU GRENELLE ENVIRONNEMENT S'ANCRENT PEU A PEU DANS LE QUOTIDIEN DES FRANÇAIS

Deux ans après le vote de la loi Grenelle I, le Grenelle Environnement a permis une réelle évolution des mentalités de tous les Français, élus, entreprises et citoyens, en matière d'écologie. Grâce à la mobilisation de tous, il s'inscrit au fur et à mesure un peu plus concrètement dans le quotidien de chacun. Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, s'est engagée à faire de l'année 2011 « l'année de la maturation du Grenelle et celle de la mise en œuvre des investissements ». Parce que 81% des Français souhaitent être mieux informés sur les mesures issues du Grenelle Environnement<sup>1</sup>, la ministre a également souhaité communiquer plus régulièrement sur les réalisations concrètes et leur impact sur la vie des Français.

### **Pour tout savoir sur le Grenelle Environnement et ses réalisations**

Eco-prêt à taux zéro, bonus-malus automobile, expérimentation de l'affichage environnemental, doublement des transports urbains en site propre, ... La mise en œuvre des engagements du Grenelle Environnement se traduit par plusieurs mesures concrètes qui s'ancrent dans notre quotidien.

Pour permettre à chacun de suivre au quotidien l'actualité du Grenelle Environnement (les actions, les décrets, les manifestations,...), rendez-vous sur l'Agenda du Grenelle : [www.legrenelle-environnement.fr](http://www.legrenelle-environnement.fr), rubrique Agenda.

La newsletter bimensuelle Planète Grenelle a également pour objectif d'informer régulièrement ses abonnés sur les réalisations et avancées du Grenelle en matière de politique du logement, de qualité de l'air, de consommation, d'énergie, etc.

Pour s'inscrire, rendez-vous sur le site du Ministère du Développement Durable, [http://www.developpement-durable.gouv.fr/mailler/newsletter\\_planete\\_grenelle.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/mailler/newsletter_planete_grenelle.html)

### **La campagne « Grenelle Environnement : entrons dans le monde d'après » revient sur les écrans**

Lancée en septembre 2009, la campagne « Grenelle Environnement : entrons dans le monde d'après » est construite sur un système de « bascule avant/après », pour illustrer l'émergence d'un nouveau modèle qui conjugue environnement, progrès et emploi.

Le Grenelle Environnement est un programme de transformation positive de notre société : c'est ce qu'illustre la campagne. En transformant notre environnement, il transforme également notre économie, et crée de nouveaux métiers et de nouvelles formations.

<sup>1</sup> Sondage IFOP, octobre 2010

**Un dispositif de campagne mis en place depuis le 10 avril**

- un film TV de 30 secondes, diffusé du 10 au 22 avril sur les chaînes traditionnelles généralistes, de la TNT et du câble, en métropole et dans les DOM
- des bannières web, diffusées du 11 au 22 avril sur des sites généralistes et spécialisés dans le développement durable.

---

**L'ADEME EN BREF**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr).